

Affichage du
13/12/2012

**ARRETE MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE
N°TEMP/2012/017**

Objet : Affaissement aux Veyans

Nous, Maxime COULLET, Maire de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

Vu les articles L 2122-27 et L2122-28 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal du 18 octobre 2012 relatif à l'évacuation des habitations de Madame Maryse GAL, de Monsieur Nicolas DE PASQUALE, de Monsieur Jean-Luc BERGER et de Monsieur Auguste BERGER suite à l'affaissement survenu aux Veyans dans la nuit du 8 au 9 octobre 2012

DECIDE

- Article 1** : L'arrêté du 18 octobre 2012 est modifié à compter du 13 décembre 2012 comme suit
- Article 2** : La partie Est de l'habitation de Madame Maryse GAL ne présentant aucun risque au vue des conclusions des premières investigations géophysiques, celle-ci peut de nouveau être occupée
- Article 3** : Les mesures d'évacuation prises concernant la partie Ouest de l'habitation de Madame Maryse GAL occupée par M. Nicolas DE PASQUALE ainsi que pour l'habitation de Monsieur Jean-Luc BERGER et de Monsieur Auguste BERGER sont maintenues au vue des risques auxquelles elles sont exposées
- Article 4** : L'interdiction d'accès au secteur de l'effondrement en dehors des services de secours, de police ou techniques indispensables à l'étude des causes de cet effondrement et à la réalisation des mesures conservatoires est maintenue
- Article 4** : Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires et porté à la connaissance des occupants. Il sera affiché sur la façade de la mairie ainsi qu'à la mairie.
- Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Tribunal administratif de Nice dans le délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Madame la Sous-Préfète de Grasse ;
- Monsieur le Commandant des Services de Secours et d'Incendie des Alpes-Maritimes ;
- La Gendarmerie de Peymeinade
- Monsieur le responsable de la police municipale de Saint-Cézaire-Sur-Siagne ;

Fait à Saint-Cézaire-sur-Siagne,
Le 13 décembre 2012

Monsieur Maxime COULLET
Maire de Saint-Cézaire-Sur-Siagne

